

## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er avril 2016

Lieu: Maison du sport, Ittigen b. Bern

Durée: 14 h 00 à 16 h 30, à la suite de la matinée technique sur le thème de l'amiante, des PCB et de la nouvelle OLED

Membres présents: 65

Membres excusés: 10

Membres avec droit de vote: 63

Annexes au procès-verbal:

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel, plan d'action annuel, comptes annuels, budget, concept examens communs

### Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2015
3. Rapport annuel 2015
4. Programme annuel 2016
5. Comptes 2015 et budget 2016 / Cotisations 2016
6. Élection du comité

## 1. Ouverture et salutations

Ouverture de l'Assemblée générale 2016 et salutations par le président, Daniel Bürgi. Tous les membres présents ont également participé à la matinée technique.

## 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2015

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale 2015 via la newsletter. Le président demande au plénum s'il y a des réactions ou des points à clarifier.

*Le procès-verbal est approuvé avec deux abstentions.*

## 3. Rapport annuel 2015

*Le rapport annuel est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés). Ci-dessous, un court résumé qui a été réalisé pour le procès-verbal:*

### A) Révision OTD/OLED

L'ASCA a énormément investi dans l'élaboration d'une prise de position sur la révision de l'OLED. Celle-ci a rencontré une grande résonance auprès de l'Office fédéral de l'environnement OFEV: L'ASCA a été invitée à participer à la table ronde de l'OFEV sur le thème de l'amiante et à siéger au groupe de travail de l'OFEV sur l'aide à l'exécution OLED, module obligation d'investigation. En l'occurrence, l'un des objectifs majeurs de l'ASCA est l'introduction de sa propre réglementation.

De plus, l'ensemble des autorités compétentes pour l'amiante des différents cantons a été contacté, afin que la révision de l'OTD/OLED soit traitée au niveau cantonal. Une rencontre avec quelques-uns des représentants des cantons a déjà eu lieu. Il s'agit ainsi d'éviter que chaque canton établisse ses propres directives.

### B) Critères d'admission des membres / nouvelle liste FACH

L'ancienne liste SUVA a été mise en cause en raison de l'absence de critères d'admission. En 2014, l'ASCA a donc proposé au FACH d'établir une liste de critères d'admission concrets. Lors de l'élaboration de la liste FACH en 2015, l'ASCA a pu apporter une contribution importante (les critères du FACH correspondent pour la plupart à ceux proposés par l'ASCA). Désormais, les nouveaux membres subissent une procédure de contrôle complexe avec examen des rapports, vérification de la formation et de l'expérience professionnelle, etc. Il a été décidé d'entente avec le FACH que les membres existants doivent seulement remplir une déclaration spontanée.

### C) Examens communs

La formation et le perfectionnement font partie des critères d'admission de la liste FACH. Cependant, les exigences de la formation n'ont pas encore été clairement définies. De ce fait, il serait judicieux d'unifier les examens à l'échelle nationale et de pouvoir ainsi tester le niveau de connaissance des nouveaux membres. Un concept avec un exemple concret d'examen a été élaboré et soumis au FACH.

### D) Cahier des charges / «Nouveaux» polluants

L'entrée en vigueur de l'OLED s'accompagne explicitement de l'obligation d'enregistrer toutes les substances polluantes et nocives pour la santé. Le cahier des charges de l'ASCA doit donc être étendu à l'ensemble des

polluants du bâtiment. Pour ce faire, une révision du cahier des charges est en cours. Les adaptations apportées au cahier des charges seront brièvement présentées ultérieurement.

Le cahier des charges règle la procédure générale à suivre lors du diagnostic des polluants du bâtiment. Pour les polluants individuels, les directives sont concrétisées dans des fiches détaillées. Un projet de fiche PCB a été élaboré. Il sera brièvement présenté par Karin Bourqui au cours de cette Assemblée.

#### E) Membres / communication

*État mars 2016: 167 entreprises, 205 diagnostiqueurs inscrits, 18 Friends*

L'un des principaux objectifs de l'ASCA est d'augmenter le nombre de membres. Pour y parvenir, différentes mesures de communication ont été mises en œuvre (mailings, newsletter, site internet, etc.). De nombreuses propositions de membres sont actuellement en cours d'examen.

#### F) Assurance responsabilité civile

Des rencontres avec SwissRE et Zurich Assurance ont déjà eu lieu. Les nouvelles évolutions seront communiquées.

#### G) Matinée technique

Le président se réjouit du grand succès que rencontre la matinée technique. Cette année aussi, de nombreux participants étaient présents (plus de 180).

### **3.1 Groupe de travail formation**

*La direction du groupe de travail formation est assumée par Nadia Karmass (membre du comité).*

L'idée des examens communs a été lancée afin de pouvoir garantir la qualité de la formation des diagnostiqueurs. À cet effet, le groupe de travail formation a été réorganisé: Le premier sous-groupe se compose de cinq personnes et est responsable de la stratégie de la formation et du perfectionnement. Le deuxième sous-groupe s'occupe de l'élaboration concrète des examens communs. Ce groupe est également ouvert aux non-membres de l'ASCA.

Suite à une préparation intensive au sein des groupes de travail, une séance avec le FACH a eu lieu à Berne le 4 novembre 2015, afin de présenter un premier concept général. Ce dernier a été accueilli de manière positive par le FACH. Un concept écrit (cf. annexe) et un exemple concret d'examen ont été présentés au FACH le 7 mars 2016. Le FACH a garanti son soutien moral au concept. Les membres du FACH sont potentiellement aussi prêts à soutenir financièrement l'élaboration des examens.

### **3.2 Groupe de travail «nouveaux» polluants**

*La direction du groupe de travail «nouveaux» polluants est assumée Karin Bourqui (membre du comité).*

L'objectif du groupe de travail est l'élaboration de fiches pour les «nouveaux» polluants (autres que l'amiante). En 2015, le groupe de travail a élaboré une fiche pour les PCB. Du point de vue du contenu, des données relatives aux thèmes suivants y figurent :

- > Localisation et utilisation du polluant
- > Diagnostic

- > Sécurité au travail lors du prélèvement et de la manipulation des échantillons
- > Classification et élimination des déchets
  
- > Contenu du rapport (exigences minimales)
- > Références

La fiche PCB sera envoyée en consultation à tous les membres de l'Association au cours de l'été. Une autre fiche relative aux polluants HAP est déjà en cours de planification. Il s'agit du prochain projet auquel nous allons nous atteler.

### 3.3 Mise à jour du cahier des charges

#### A) Situation de départ

Jusqu'ici, l'amiante était l'unique polluant présenté dans le cahier des charges de l'ASCA. La nouvelle ordonnance sur les déchets OLED exige cependant que l'ensemble des polluants du bâtiment soit inclus. De plus, le FACH a posé de nouvelles exigences en matière de diagnostic.

#### B) Objectifs de la mise à jour

Le contenu du cahier des charges révisé doit être compatible avec l'OLED et les directives FACH. Ce faisant, le cahier des charges de l'ASCA doit également faire office d'input pour l'aide à l'exécution de l'OLED. Une révision complète du cahier des charges sera effectuée ultérieurement.

#### C) Ajustements effectués

*Les membres de l'ASCA recevront en consultation un projet de révision du cahier des charges cet été. Nous ne présentons donc ici qu'un résumé des ajustements les plus importants:*

- Le cahier des charges a été reformulé de manière à ce qu'il soit applicable à tous les polluants du bâtiment (p. ex. : « diagnostic polluant » remplace « diagnostic amiante »).
- Il y figure désormais que des indications relatives aux voies d'élimination et l'annexe du rapport de laboratoire complet sont obligatoires.

#### Questions, objections et remarques des membres présents à l'Assemblée

> *Des malentendus peuvent survenir lors de l'utilisation des différentes versions linguistiques du cahier des charges, car parfois les traductions ne correspondent pas ou les définitions ne sont pas reprises correctement (ex. concret: faiblement aggloméré vs. fortement agglomerato)*

> *Un cahier des charges qui ne s'applique pas uniquement à l'amiante, mais à plusieurs polluants, devrait être disponible. Cependant, la plupart du temps, on ne sait pas quel polluant devrait être recherché. Pour nous, diagnostiqueurs, cette indication est importante, car nous nous appuyons sur la liste de l'ACSA pour la pratique.*  
 > Réponse: Un cahier des charges principal valable pour l'ensemble des polluants devrait exister. Les polluants à prendre en considération / applications sont toutefois sélectionnés et définis par l'Association.

> *Dans quelle mesure une telle liste des polluants est-elle utile si chaque canton veut mettre en œuvre ses propres directives?*

> Pour le diagnostiqueur, le cahier des charges représente une aide pour la mise en œuvre stratégique d'un

diagnostic. Comme pour les autres professions, les directives doivent ensuite être observées conformément aux prescriptions régionales ou cantonales.

### **3.4 Approbation du rapport annuel**

*Le rapport annuel 2015 est approuvé avec deux abstentions.*

## **4. Programme annuel 2016**

*Le programme annuel 2016 figure en annexe sur les diapositives PowerPoint. Ci-dessous quelques compléments pour le procès-verbal:*

### B) Formation et formation continue:

Conformément aux statuts, chaque membre doit suivre annuellement un perfectionnement d'une demi-journée. Un outil de controlling en ligne va être introduit à des fins de contrôle. Les formations continues suivies par les membres de l'ASCA peuvent y être introduites en tout temps, ce qui permet de simplifier le processus de contrôle.

### G) Membres

L'objectif visé est tant l'accroissement nombre de membres qu'une augmentation des sociétés avec plusieurs diagnostiqueurs inscrits.

L'ASCA soutient la formation de sections locales de l'ASCA. Cela facilite les échanges professionnels, particulièrement dans les cantons qui s'appuient fortement sur leurs propres exigences (p. ex. Genève).

### Questions, objections et remarques des membres présents à l'Assemblée

> *Un nouveau nom sera-t-il donné à l'Association, puisque d'autres polluants seront intégrés?*

> Réponse: Oui. L'abréviation devrait cependant être conservée. "ASCA-VABS" est bien connu et il s'agit notre «*marque de fabrique*». Le comité prie les membres de faire part de leurs idées pour le nouveau nom.

## **5. Comptes 2015 et budget 2016 / Cotisations 2016**

*Les comptes 2015 sont présentés par le caissier, Léonard Murisier.*

L'exercice 2015 a été bouclé avec une perte de CHF 9'818.30. L'administration ainsi que la matinée technique et l'Assemblée générale constituent les principaux postes de dépenses. (cf. annexe).

### **5.1 Rapport des réviseurs**

*Le rapport des réviseurs établi par les vérificatrices (Valérie Jacquemettaz et Marina Ory) est lu à haute voix par la vérificatrice Valérie Jacquemettaz.*

En résumé, le rapport relève les points suivants: La morale de paiement des membres est bonne. Les

vérificatrices proposent qu'une participation aux frais du repas de midi soit demandée aux membres lors de la prochaine AG, afin de compenser au moins en partie les coûts.

## **5.2 Approbation des comptes 2015**

*Les comptes 2015 sont approuvés avec deux abstentions.*

## **5.3 Budget 2016 et cotisations 2016**

*Le budget 2016 est présenté par le caissier, Léonard Murisier (cf. annexe).*

L'obtention de la reconnaissance des autorités (liste FACH) et l'augmentation du nombre de membres placent notre association face à de nouvelles exigences et obligations:

- > Contrôle des nouveaux membres et contrôle de la formation continue
- > Administration des membres existants
- > Mise en œuvre de divers projets: harmonisation de la formation, examens communs
- > Rencontres régulières avec les autorités

Les nouvelles exigences et obligations impliquent une charge financière supplémentaire. C'est la raison pour laquelle quelques mesures visant au maintien d'un budget équilibré sont présentées (cf. présentation PowerPoint en annexe). L'augmentation des cotisations de membres est une mesure indispensable à court terme.

Deux variantes sont présentées:

a) Augmentation de la cotisation à CHF 400.-, AG/matinée technique restent gratuites pour les membres.

→ Recettes 2016 d'env. CHF 92'000.- avec 230 membres

b) Augmentation de la cotisation à CHF 300.- / Un montant de CHF 150.- sera cependant facturé ultérieurement pour la matinée technique et l'AG 2016

→ Recettes 2016 d'env. CHF 69'000 + 27'000.- => 96'000.-

Le comité préconise la variante b. Il propose que le modèle de cotisations soit à nouveau discuté l'année prochaine. Le président, Daniel Bürgi, n'exclut pas d'autres modèles dans le futur, comme par exemple un modèle où la taille de l'entreprise est déterminante pour le montant de la cotisation. Dans ce cadre, le type d'affiliation (qui est membre, l'entreprise ou l'individu?) doit également être clarifié. Le comité va mettre en consultation un nouveau modèle de cotisations et d'affiliation suffisamment tôt avant l'AG 2017, afin que les membres puissent se prononcer sur le nouveau modèle lors de l'AG en connaissance de cause.

*La variante b de l'augmentation des cotisations de membres est approuvée avec une voix contre et six abstentions.*

## 6. Élection du comité

Léonard Murisier quitte le comité. Il est chaleureusement remercié pour son précieux engagement.

Les membres restant se mettent à disposition pour une réélection:

- > Président: Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre: Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre: Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre: Karin Bourqui (CSD)

*Le comité est réélu à l'unanimité et sans abstention pour une année supplémentaire.*

Deux candidats se mettent à disposition pour l'élection au comité (pour des informations complémentaires relatives aux candidats, cf. présentation PowerPoint en annexe), afin que ce dernier puisse être élargi.

> Marc Dutoit (HSE Conseils SA), fondateur de l'entreprise HSE Conseils, possède une riche expérience dans le domaine de l'amiante.

*Avec 32 voix pour, cinq voix contre et quatre abstentions, Marc Dutoit est élu nouveau membre au comité.*

> Bernhard Sommer (Prona AG) est géologue et travaille comme chef de projet polluants/amiante chez Prona AG depuis de nombreuses années.

*Bernhard Sommer est élu nouveau membre au comité avec une abstention.*

La comptabilité de l'ASCA-VABS est prise en charge par Serge Känzig, responsable finances et administration du personnel, sanu future learning sa. Les factures seront visées par le président, Daniel Bürgi.

Daniel Bürgi clôt l'Assemblée générale à 16 h 30.